



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°137/2022  
du Conseil communautaire  
Séance du 27 juin 2022**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 21 juin 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 48

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 23

Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Sarah LEFRANC, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Laurent OUILLON, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Cédric CLEMENTE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Anthony CELLIER à Jean Christian REY, Catherine CHANTRY à Laurent OUILLON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER, Claire LAPEYRONIÉ à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Fred MAHLER à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Cédric CLEMENTE, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Gérald MISSOUR à Elian PETITJEAN, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Manon CROUSIER, Catherine PECASTAING à Hervé GINOT, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS, Jennifer OBID à Jean-Yves CHAPELET, Alexandre PISSAS à Marie -Chantal PIONNIER

**Absents/Excusés :** Eric AJASSE, Pascale BORDES, Alain POMMIER, Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance :** Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

\*\*\*

**Objet : Signature d'une convention de servitude entre la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien et la commune de Bagnols-sur-Cèze.**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, relative à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment les articles 66 et 68,

Vu le transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Considérant la nécessité de pouvoir intervenir sans délai sur les réseaux humides,

Considérant que les réseaux humides passent sous une parcelle propriété de la ville de Bagnols-sur-Cèze

Considérant la nécessité de régulariser cette situation pour intervenir sur les réseaux humides

Vu le projet de convention servitude joint en annexe,

Il est proposé de valider cette convention établissant une servitude sur l'emprise de la parcelle cadastrée BC N°185 appartenant à la Commune de Bagnols-sur Cèze,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;**

- D'approuver le projet de convention servitude entre la Commune de Bagnols-sur-Cèze et la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien sur la parcelle cadastrée section BC N°185 afin de permettre le passage de canalisation d'eau potable et d'assainissement,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention de servitude.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juin 2022.

**Le Président**

**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le **12 JUIL. 2022**

